



LE CO

UN TUEUR SILENCIEUX : COMMENT ÉVITER SES PIÈGES ?

Ce gaz toxique, incolore, inodore et insipide, se forme lors d'une combustion incomplète de matières fossiles (donc pour TOUS les feux à flammes vives : gaz, bois, charbon, pétrole, mazout, essence).

Le CO (monoxyde de carbone) est la 1^{ère} cause de mortalité accidentelle domestique en Belgique (+ de 1.000 victimes par an).

En fonction de la quantité de CO produite et de la durée durant laquelle vous le respirerez, la MORT peut survenir en quelques minutes.

Les symptômes d'une intoxication au CO

Ils varient selon le niveau d'exposition (durée d'exposition et concentration de monoxyde de carbone inhalée) :

- **Faible exposition** : maux de tête, nausées, parfois vomissements.
- **Exposition moyenne** : vomissements répétés, vertiges, somnolence, troubles de la vision, de l'attention, difficultés respiratoires, douleurs thoraciques, musculaires ou abdominales.
- **Forte exposition** : perte de connaissance, lésions cérébrales, pouvant mener au coma ou au décès.

Les personnes intoxiquées, même légèrement, doivent être transportées à l'hôpital : elles sont mises sous oxygénation pour éliminer le monoxyde de carbone.

Que faire en cas d'accident lié au monoxyde de carbone (CO) ?

- **Aérez** immédiatement en ouvrant portes et fenêtres.
- **Coupez la source de CO** (arrêter les appareils en fonctionnement).
- **Évacuez les occupants** vers un endroit ventilé et évitez tout effort inutile.
- **Appelez le 112**, en précisant qu'il s'agit d'une suspicion d'intoxication au CO.

Ne rentrez jamais dans un lieu suspecté sans protection : votre sécurité est prioritaire !

Après l'incident, l'installation défectueuse DOIT être révisée par un professionnel et mise en conformité.

Conseils pour éviter une intoxication au CO

- **Faites entretenir régulièrement** vos appareils ou installations de chauffage et votre cheminée (conformément aux obligations d'entretien en vigueur).
- **Prévoyez un apport suffisant d'air frais** dans les lieux renfermant un appareil de chauffage : n'obstruez pas les grilles d'aération et aérez quotidiennement votre logement.
- **Utilisez les appareils correctement** : N'utilisez pas un chauffage d'appoint en continu et ne faites jamais fonctionner de groupe électrogène, barbecue, brasero, ou moteur thermique (voiture, moto, tondeuse) dans un lieu fermé.
- Installez **un détecteur de CO** certifié dans les pièces équipées d'appareils de combustion. Celui-ci vous indiquera si la concentration en CO est trop élevée.
- **Soyez vigilants en cas de symptômes**, si plusieurs personnes ressentent en même temps maux de tête, fatigue, vertiges, nausées, sortez immédiatement à l'air libre et appelez les secours.



Votre sécurité est notre priorité !

Pour plus d'infos à ce sujet : www.zone-vhp.be -Département prévision : ☎ 087/479.822

